



Procédure de mise aux enchères bien immobiliers

Par alex22

Bonjour, voilà ma situation

Maman décédée en 2009 elle a eu 2 enfants de son premier mari et 2 du deuxième on à régler sa succession frais etc ?.....

Son deuxième mari a eu l'usufruit des biens immobiliers

En 2013 le deuxième mari de ma mère décès , il avait eu en premier noces 4 enfants et 2 enfants avec ma mère.

Soit au total 8 indivisionnaires pour une maison.

Il y a deux notaires un qui règle la succession d'emon beau-père et un autre qui me représente et d'autres indivisionnaires.

Donc avec une mise en vente du biens, alors un comme il s'agit d'une indivision.....!

Certain signe les mandats d'autres pas.J'en ai marre pour une maison qui ne vie pas et les assauts des jour sans vie abîme.

Bref mon Notaire qui s'occupe du dossier me dit cela fait trois que cela dur, pour une maison.

Je vous propose une mise aux enchères avec saisie d'un avocat et tribunal et enchères(il s'occupe de tout).,La procédure est rapide.

Il me dit les frais de cette procédure seront ponctionné sur la succession.

- Ma question les frais de saisie d'avocats et de justice vont il être régler par tout les indivisionnaires ou bien uniquement par moi qui fait la demande

merci de votre aide